COREPEM
Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins des Pays de Loire

Rapport d'activités 2015

COREPEM - 2 rue Colbert - 85100 LES SABLES D'OLONNE
Tél. : 02.51.96.15.67 – E-mail : corepem@corepem.fr
Siret : 442 954 400 00010

Le sommaire

Le sommaire **2**

Le mot du président **3**

Les missions du COREPEM **5**

Programme de suivi du homard européen en Pays de la Loire *9*
HYDROTAMIS *12*
PRECADEM *14*
VALPENA *16*
Site Internet *18*
Animation NATURA 2000 ..... *19*
L'éolien en mer *21*
Pêche à pied professionnelle *23*

Les Partenariats **26**

COPOFILANG *26*
ENSURE *27*
LANGOUSTE + ... *28*
Raie brunette *29*
ROMELIGO *30*
REDRESSE *31*

Glossaire **32**

Table des Illustrations **34**

Annexe 1 : Organigramme **35**

Annexe 2 : Ordres du jour des Conseils d'administration 2015 ..... **36**

Annexe 3 : Organisation par le COREPEM de l'évènement « Route Pêche » **44**

Le mot du président

Bonjour à tous,

En tant que Président, il m'incombe la lourde tâche de rédiger le « mot du PRESIDENT » du rapport d'activité 2015 et je vais essayer d'être bref.

La rédaction d'un rapport d'activité n'est pas un exercice facile. Elle repose sur la description de faits et d'actes qui sont peu connus du grand public car peu divulgués. Cependant, ces actions représentent des problématiques de terrain variées et multiples qui nécessitent un maximum d'implication de l'ensemble des acteurs pour être traitées. Les activités présentées sont le résultat du travail de toute une équipe poussée par la profession et logiquement portée et défendue par le Président.

L'implication de cette équipe est à l'image du cap que le COREPEM souhaite prendre et souligne des questionnements tels que :
Sommes-nous spectateurs ou force de proposition ?
Devons-nous tout repousser ou justement intégrer pour mieux influer ?
Devons-nous subir ou peser pour orienter notre destin ?

Le COREPEM s'attache à être uni pour être fort, l'implication de chacun est donc nécessaire. En effet, il y a ceux qui font et ne disent rien, mais il y a également ceux qui disent qu'ils font et qui finalement ne font rien, allant pour certains jusqu'à s'attribuer le travail des autres.

Ce que je souhaite exprimer, au travers de ces mots un peu amers, c'est que la réalisation des activités présentées dans ce rapport passe par autant de pugnacité que d'humilité. Ce qui vaut au COREPEM d'être reconnu et cité (cf. Rapport GARO), c'est son organisation autour d'une équipe motivée, consciente de l'intérêt général, bien coordonnée et encadrée par des objectifs à long terme au service de l'activité des pêcheurs et de leurs entreprises.

1 Président

2 Vice-Présidents

1 Conseil d'Administration

1 Bureau

20 salariés

En tant que Président du COREPEM et au nom de l'ensemble de la profession dite pêche, je remercie toute l'équipe ayant participé à l'élaboration de ce rapport d'activité. C'est un réel plaisir de porter et de valoriser ces différentes thématiques.

Figure 1 : localisation des ports d'attache de la région Pays de la Loire et des antennes locales du COREPEM (source : COREPEM)

Les missions du COREPEM

Les Antennes

- Relais administratif et technique auprès des professionnels (demandes de licences et autorisations, réglementations, etc.),
- Organisation et animation des Commissions Locales Portuaires (relais CLP/CA du COREPEM),
- Relais entre les équipes « projets » et les professionnels et gestion de projets locaux (opérations « ports ouverts », etc.),
- Lien entre les professionnels, les pouvoirs publics locaux et les instances plus locales (halles à marée, groupements de gestion, etc.)
- Interface de diffusion de l'information (réglementation, réunions, projets, etc.)

Les chargés de mission ou équipes « projets »

- Montage et coordination des projets visant différents objectifs (gestion des ressources, développement économique et technique, amélioration de la connaissance sur les ressources et les pratiques de pêche dans l'espace et dans le temps...) en valorisant le savoir empirique des marins-pêcheurs,
- Informer les professionnels (et notamment le Conseil d'Administration et le Bureau) sur l'ensemble des thématiques susceptibles d'avoir une interaction avec leurs activités,
- Apporter de l'expertise sur des thématiques précises pour défendre les intérêts des pêcheurs professionnels au sein de différentes instances et à différentes échelles géographiques,
- Assurer l'échange d'informations entre les nombreux acteurs liés directement ou indirectement à la pêche professionnelle (interface professionnels / administrations / scientifiques),
- Veiller aux évolutions règlementaires et garantir la prise en compte des intérêts de la pêche professionnelle dans les processus de décision,
- Animer des commissions thématiques chargées de :
  - Proposer et accompagner les projets en lien avec le thème de la commission,
  - Assurer l'échange d'information entre les pêcheurs, les membres du COREPEM, les partenaires et l'administration,

- Proposer au Conseil du COREPEM toute mesure de gestion lui paraissant nécessaire pour améliorer la gestion d'un stock en particulier.

Il existe actuellement six commissions régionales (pêche à pied Loire-Atlantique et Vendée, coquilles Saint-Jacques, poissons migrateurs, FORSEMES, crustacés) et deux groupes de travail dédiés aux projets d'implantation de parcs éoliens offshore dans les eaux ligériennes.

Les *gardes-jurés*

- Veiller au respect des réglementations de la pêche à pied, et des mesures de gestion de la ressource afin de contribuer à sa préservation et à la durabilité de l'activité au travers de :
  - La prévention, et la pédagogie sur l'estran,
  - Le retour des informations auprès des gestionnaires de la pêche sur les situations observées sur le terrain,
  - Le relevé des infractions le cas échéant.
- Actions en collaboration avec l'ensemble des services de l'Etat opérant sur le littoral

COREPEM
Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins des Pays de Loire

LA PÊCHE PROFESSIONNELLE EN PAYS DE LA LOIRE,

regroupe des flottilles complémentaires réparties sur le littoral. 2ème région de pêche en valeur, les navires ligériens débarquent plus d'une centaine d'espèces.

La pêche embarquée

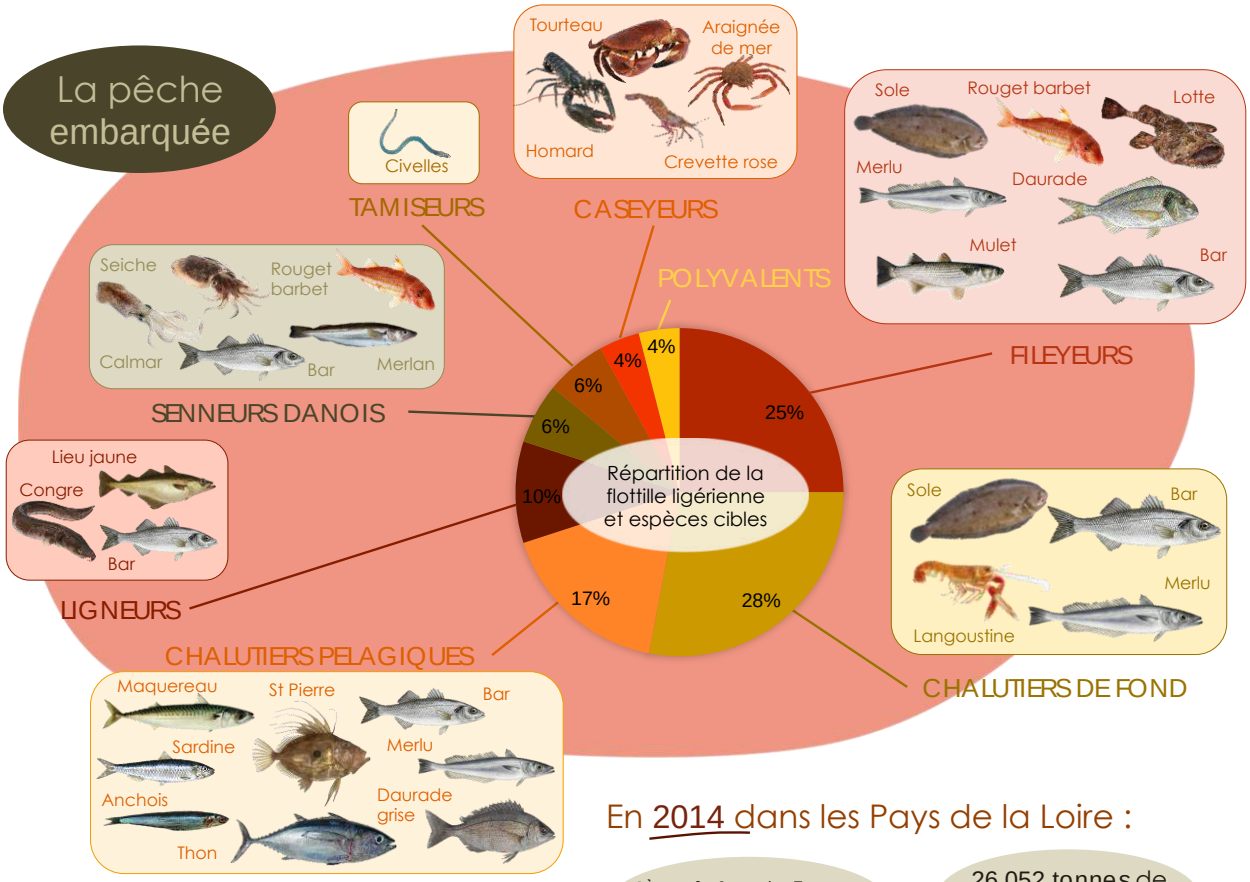

En 2014 dans les Pays de la Loire :

- 2ème **région** de France en valeur commerciale
- 26 052 tonnes de produits de la mer
- 97,80 M€ de produits de la mer commercialisés
- 1290 tonnes de coquillages

358 navires
- 9% de la flotte métropolitaine
- 80% des bateaux ligériens < 12 m
- Marées à la journée

1213 emplois
- Dont 7 femmes

La pêche à pied professionnelle

Se pratique à marée basse, lorsque l'estran est émergé

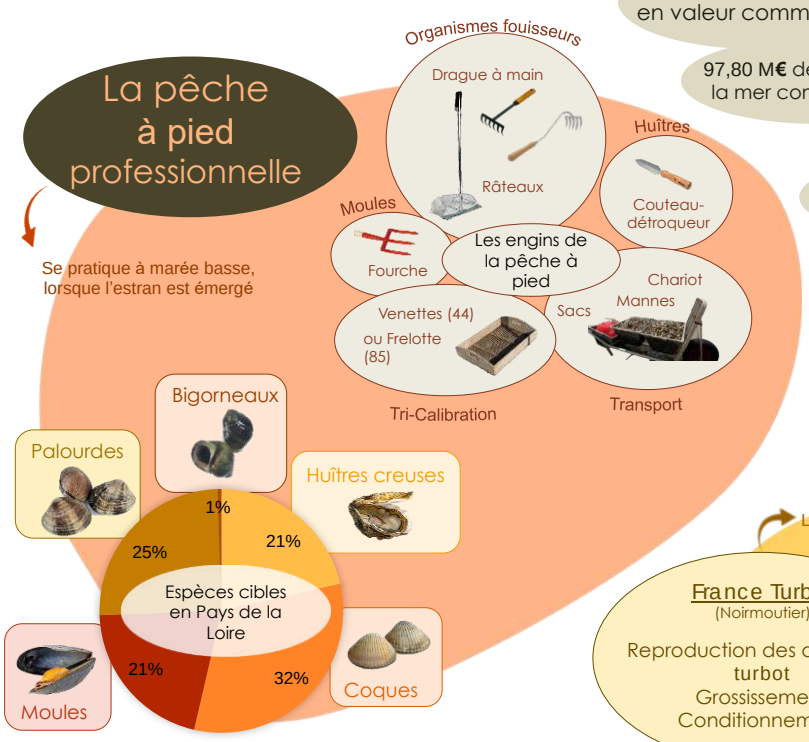

Les élevages marins

Label Rouge sur leurs produits

France Turbot (Noirmoutier)

Reproduction des alevins du turbot
Grossissement
Conditionnement

La Ferme Marine de Noirmoutier

Grossissement du turbot

COREPEM – 2, rue Colbert 85100 Les Sables d'Olonne
02.51.96.15.67 – corepem@corepem.fr

Programme de suivi du homard européen en Pays de la Loire

Une caractérisation de la pêcherie homardière des Pays de la Loire à partir des données disponibles, et le test d'un programme participatif de suivi de la population de homards impliquant pêcheurs professionnels et récréatifs, scientifiques et acteurs de la bande côtière.

Plusieurs sites d'implantation de parcs éoliens en mer ont été identifiés le long de la façade Atlantique française. Pour le site de Saint-Nazaire, situé au large du Croisic, c'est la Société du Parc éolien du Banc de Guérande qui a été désignée lauréate. Le site d'implantation présagé étant au cœur d'une zone clé pour la pêche au homard dans la région, les pêcheurs professionnels ont fait part de leur souhait d'approfondir la connaissance de cette ressource et des modalités de son exploitation, en s'appuyant notamment sur la méthodologie mise en œuvre par le CDPMEM 22 depuis 2009, pour suivre le stock de homard dans le département des Côtes d'Armor.

Objectif :

Cette étude visait à caractériser l'activité de pêche homardière dans la région et à tester la mise en œuvre d'un programme participatif de suivi de la population de homards.

Méthodologie et résultats :

La description et la caractérisation de l'activité de pêche du homard ont constitué les premières étapes de l'étude. Des données issues des enquêtes VALPENA, d'une enquête spécifique menée auprès des professionnels ciblant le homard, des ventes réalisées sous halle à marée, et des données de licences ont été mobilisées pour dresser un portrait de la pêcherie. Cet état des lieux a permis de réaliser les observations suivantes :

- Les navires ciblant le homard fréquentent l'ensemble de la bande côtière du littoral ligérien mais également des zones au sud de Belle-Ile en Mer, à l'ouest de l'Ile de Ré et au niveau du Plateau de Rochebonne ;
- Le homard est pêché essentiellement entre les mois d'avril et d'août, par des navires de moins de 12 m, à l'aide de casiers sur des temps de pose de 24 H généralement. Ces navires ciblent presque tous également les tourteaux et les araignées sur cette même période et se reportent ensuite sur la crevette rose entre les mois de septembre et de mars ;
- Le homard est vendu en halles à marée ou en direct. En Pays de la Loire, les quantités vendues en halles à marée oscillent entre 25 à 38 tonnes par an (dont 14 t au Croisic et 12 t à Noirmoutier), ce qui représente 1/5e des ventes de homard en halles à marée en France.

Par ailleurs, des embarquements sur des navires caseyeurs ont permis d'apporter des données plus qualitatives (déroulement d'une marée type, description des pratiques, conditions de travail à bord…).

Figure 2 : à gauche, implantation d'une marque dans l'abdomen d'un homard. La marque porte un numéro unique, la mention « COREPEM » et le numéro de téléphone pour transmettre les informations en cas de recapture. A droite, débarquement de 2 homards munis d'élastiques sur chaque pince (source : COREPEM)

Concernant la mise en œuvre du programme participatif de suivi de la population de homards dans la région, un programme de capture-marquage-recapture a été développé en collaboration avec les pêcheurs professionnels concernés, et avec l'appui scientifique de l'Ifremer. C'est ainsi que près de 1500 homards ont été munis d'une marque externe. Une campagne de communication a été menée en parallèle pour récupérer les données liées aux recaptures (numéro de la marque, longueur de carapace, présence d'œufs et position de recapture).

A la fin de l'année 2015, soit environ 6 mois après le lancement des opérations de marquage, 140 recaptures avaient été signalées, à la fois par des pêcheurs professionnels et par des pêcheurs récréatifs. La transmission de ces informations est venue alimenter une base de données, dont l'analyse a permis de mettre en évidence les éléments suivants :

- 6 individus ont mué entre le mois de juin et le mois d'août ;
- Pour les femelles matures, les œufs sont expulsés entre juin et juillet et la ponte a lieu entre août et septembre ;
- 60 % des individus ont été recapturés à plus d'1 km de leur zone de relâché ;
- Les homards recapturés montrent une tendance à se diriger vers l'ouest et le nord-ouest ;
- Les mâles parcourent plus de distance que les femelles (50 % d'entre eux font plus de 5,1 km contre 3,9 km pour les femelles) ;
- Certains individus peuvent parcourir plus d'1 km par jour.

Perspectives :

Cette première année a permis de caractériser la fraction de la population de homards capturables par les casiers et de formuler des hypothèses quant à leur déplacement et à leur cycle de croissance/reproduction. Ce suivi a aussi confirmé l'intérêt des acteurs de la bande côtière, professionnels ou non, pour mener une réflexion transversale centrée sur cette ressource. Sous

réserve d'ajustements liés à cette première expérience, la poursuite de ce travail est envisagée pour l'année 2016.

Figure 3 : extrait des documents de communication diffusés dans les structures liées aux pêches professionnelle et récréative (coopératives maritimes, organisations des producteurs, comités des pêches, halles à marée, offices de tourisme…) en vue de collecter des informations complètes et précises en cas de recapture d'un homard marqué (source : COREPEM)

HYDROTAMIS

Une collaboration entre pêcheurs professionnels et scientifiques pour évaluer et améliorer la qualité des captures de civelles, dans l'objectif principal d'améliorer et d'optimiser les opérations de repeuplement en France et en Europe.

En région des Pays de la Loire, la pêche de l'anguille européenne *Anguilla anguilla,* et plus particulièrement la pêcherie civelière, occupe une place de premier plan. La région constitue la majeure partie de l'Unité de gestion anguille Loire, côtiers vendéens et Sèvre niortaise (UGA LCV) qui détient 52% du quota national de civelles. Cette part est ensuite répartie entre 200 entreprises de pêche, dont 170 entreprises ligériennes.

La qualité des captures de civelles est un élément essentiel sur lequel peut intervenir directement le professionnel. Une excellente qualité de civelles permet notamment d'améliorer le taux de survie dans les opérations de repeuplement en France et en Europe, de mieux exploiter le quota (toute capture est déduite du quota, même si elle meurt en vivier), et de mieux valoriser la production.

C'est dans ce contexte qu'a été pensé Hydrotamis, un projet cofinancé par France Filière Pêche, la Région des Pays de la Loire, l'Ifremer et le COREPEM. Initié fin 2013 et finalisé au cours de l'été 2015, ce projet a été mené par le COREPEM en partenariat avec l'Ifremer, le SMIDAP et l'AADPPMFEDLA.

Objectif :

Améliorer la qualité des captures de civelles de l'UGA LCV.

Méthodologie et résultats :

Dans un premier temps, un état des lieux de la qualité des captures a été réalisé pour l'ensemble des secteurs de pêche que compte la région Pays de la Loire. Le protocole mis en œuvre consistait à embarquer sur un navire de chaque zone et à analyser un échantillon des captures pêchées selon les paramètres recommandés par le Guide des bonnes pratiques de la pêche civelière. En parallèle, des analyses opportunistes au débarquement sont venues compléter les données nécessaires et augmenter le nombre de navires participant à l'étude.

Cette première étape a permis de réaliser les observations suivantes :

- La qualité des captures de l'UGA LCV peut être qualifiée de bonne (90 % de civelles indemnes) ;
- La Loire, et secondairement la baie de Bourgneuf, présentent la marge de progression la plus importante ;
- Sur l'ensemble des captures, la lésion la plus représentée se situe au niveau de la queue (77 % des lésions).

Par la suite, des ateliers rassemblant professionnels et scientifiques et une étude hydrodynamique des tamis en bassin d'essais associée à des observations de terrain ont permis de mettre en évidence les clés de conception d'un tamis produisant une meilleure qualité de civelle, en en s'appuyant sur une meilleure compréhension des causes de lésions.

Durant la saison 2014-2015, près d'une quinzaine de marées expérimentales ont permis de tester plusieurs prototypes développer en collaboration avec le laboratoire de technologie des pêches de l'Ifremer (Lorient). Parmi eux, un prototype a montré une production dont la qualité était améliorée de près de 25%, en réduisant significativement le taux de blessures caudales.

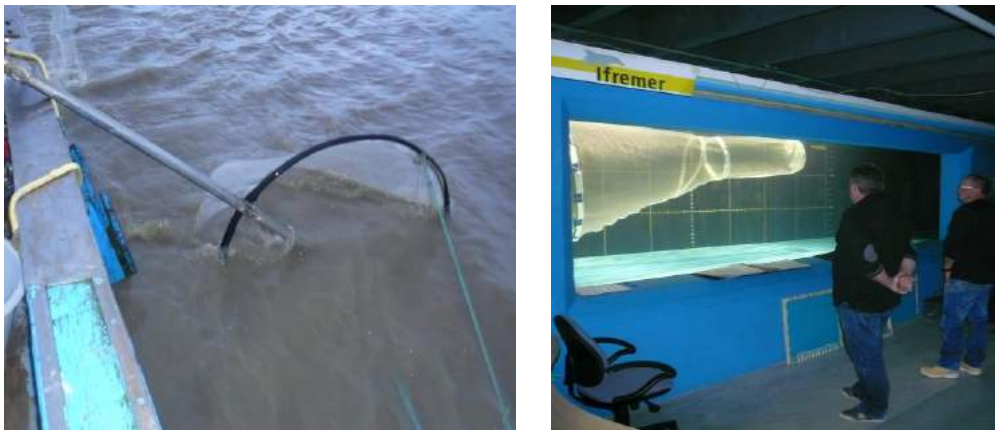

Figure 4 : à gauche, photo d'un tamis en pêche sur la Loire. A droite, photo des essais d'un tamis dans le bassin de la station Ifremer de Lorient en présence des pêcheurs professionnels impliqués dans l'étude (source : COREPEM)

Perspectives :

Durant la saison 2015-2016, des navires de Loire et de baie de Bourgneuf se sont équipés avec ce nouveau tamis intégrés à la liste des équipements finançables par FFP. Un retour d'expérience réalisé après la saison permettra d'évaluer l'adhésion des professionnels à ces adaptations. En parallèle, le changement de tamis s'est accompagné d'une sensibilisation des professionnels aux bonnes pratiques en matière de pêche civelière, en particulier à la nécessité de pêcher à une faible vitesse avec un temps de traîne limité, paramètres indispensables à la production d'une civelle de bonne qualité.

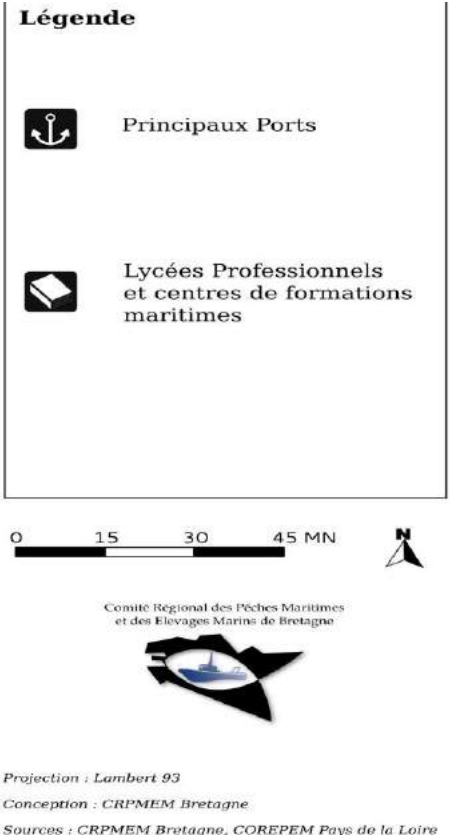

Les questions d'addiction dans les milieux professionnels maritimes constituent une problématique très sensible face à laquelle les entreprises sont souvent désarmées (détection, gestion, soutien, orientation).

Ce projet présente la particularité d'être interrégional par le biais d'un co-portage CRPMEM Bretagne-COREPEM. Financé par l'ARS Bretagne, les Conseils Régionaux et les DIRECCTE Bretagne et Pays de la Loire, les MIDELCA Ile et Vilaine, Côtes-d'Armor, Finistère et Morbihan, il est également collectif car pensé en partenariat avec de nombreuses structures travaillant sur ces questions (DIRM NAMO et service de santé des gens de mer, DIRECCTE, service social maritime, ANPAA…). Initialement envisagé sur 3 années, l'année 2015 a été consacrée à l'évaluation et analyse de la problématique afin d'établir des préconisations. C'est l'Observatoire Régional de Santé breton (ORS Bretagne) qui a été sélectionné en tant que sous-traitant pour la réalisation de cette première phase.

Objectif :

Le programme PRECADEM vise à terme la mise en œuvre d'une stratégie de prévention. La première année a été consacrée à l'élaboration d'un état des lieux de la situation des conduites addictives à la pêche professionnelle en Bretagne et Pays de la Loire et à l'établissement de préconisations.

Méthodologie et résultats :

L'étude s'est articulée autour de plusieurs méthodes complémentaires qui répondaient aux objectifs opérationnels suivants :

- Réaliser un bilan qualitatif (des usages SPA, des réponses actuellement apportées des attentes des acteurs),
- Réaliser un état des lieux puis exploiter les données quantitatives disponibles relatives aux usages de SPA dans le milieu de la pêche professionnelle,
- Recenser et caractériser les acteurs et les actions de prévention mises en œuvre dans le cadre de la problématique du projet.

41 personnes ont été enquêtées durant 31 entretiens individuels ou collectifs. L'analyse a été transversale et thématique en respectant l'anonymat des interviewés.

A partir des bilans quantitatifs et qualitatifs, l'ORS Bretagne préconise 3 types d'approches complémentaires :

- Une approche fondée sur la prise en compte des déterminants professionnels visant à décrire et comprendre les situations de travail réel afin d'intervenir en jouant sur les conditions professionnelles d'apparition des consommations.
- Une approche « prévention primaire » basée sur les principes de la promotion de la santé traitant des questions d'éducation, de rappel de la réglementation, des risques mais également de la mise en réseau des organismes travaillant sur le sujet pour accompagner au mieux et de communication de la profession autour de ces questions d'addiction.
- Une approche plus « gestionnaire » de la problématique concentrée sur le traitement des situations individuelles ou collectives après apparition des usages. A l'inverse des deux premières approches, elle ne cherche pas à influencer les facteurs qui ont conduit à ces situations.

Perspectives :

A partir du rapport de l'ORS, l'année 2016 sera consacrée à l'appropriation et à la discussion autour des résultats par les structures professionnelles afin de traduire les préconisations en projet d'actions et ainsi élaborer une feuille de route avec l'ensemble des acteurs du comité de pilotage. Les actions envisagées seront vraisemblablement de nature très variée et il s'agira alors d'une part de répartir les actions en fonction des compétences des différentes organismes partenaires et d'autre part d'assurer la coordination et le suivi de la feuille de route.

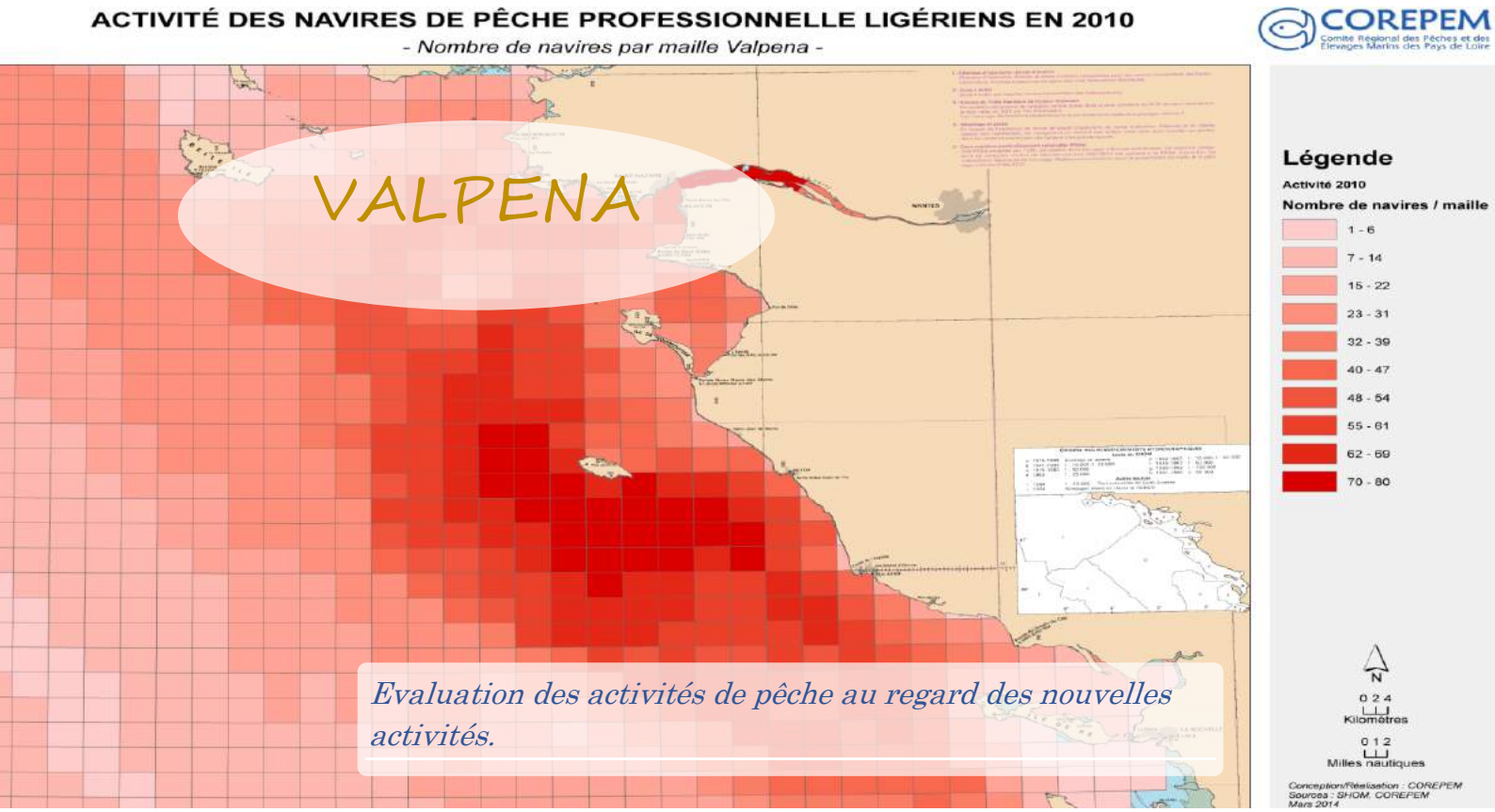

- L'observatoire régional VALPENA

L'année 2015 a vu se terminer le cycle d'enquêtes à visée exhaustive sur trois ans, entamé en 2013. En 2015 ont donc été collectées les données de spatialisation d'un tiers des navires afin de compléter les deux tiers acquis en 2013 et 2014. Le personnel COREPEM dans les antennes a largement contribué aux bons résultats de cette campagne triennale : sur 368 navires enquêtés sur la période, 275 (soit environ 75 %) ont accepté de participer à la démarche et 93 (soit environ 25 %) ont refusé. Ces taux sont répartis de manière relativement homogène selon les secteurs portuaires, permettant d'envisager une bonne représentativité des données collectées (Figure 5). Comme convenu avec les marins et dans la charte déontologique de VALPENA, les données collectées seront validées en 2016 par l'envoi de cartes de restitution individuelle et la présentation des résultats collectifs à l'échelle de secteurs portuaires.

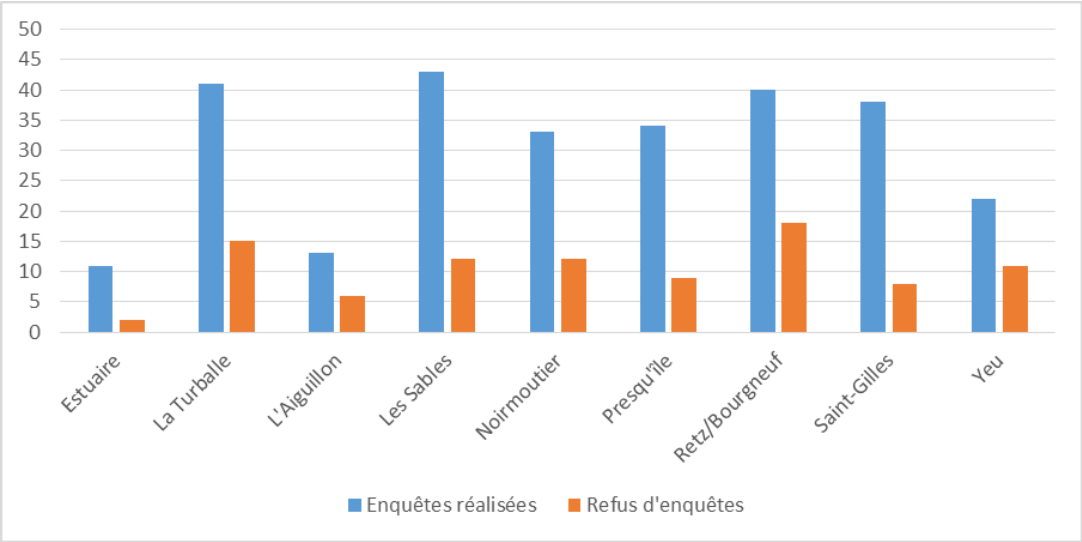

Figure 5 : résultats par port de la campagne d'enquêtes VALPENA 2013-2015 en nombre de navires (source : COREPEM)

Du côté de l'exploitation des données VALPENA (sur la base des données validées, 2010 et 2011), 2015 a permis de défendre l'intérêt des marins sur différents projets, depuis ceux d'extractions de granulats aux demandes de définition de zones propices pour le troisième appel d'offres sur l'éolien en mer, en passant par des diagnostics « Activités » sur des sites Natura 2000 en mer.

Un exercice d'ampleur particulière a été mené pour l'état initial des activités sur le site du projet éolien du plateau des Bœufs, au large des iles d'Yeu et de Noirmoutier. Un travail collaboratif avec les organisations de producteurs (OP Vendée, OP des Pêcheurs Artisans de l'île de Noirmoutier et OP Les Pêcheurs De Bretagne) a permis de décrire fréquentation, production et dépendance des navires à cette zone. Les résultats de cette étude ont vocation à être intégrés dans les dossiers rendus à l'Etat par le porteur du projet (étude d'impact et note socio-économique).

- Le Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) VALPENA

Structure partenariale entre professionnels et scientifiques, le GIS VALPENA a accueilli en 2015 l'adhésion du CRPMEM Provence Alpes Côte d'Azur, portant à près de 3 000 le nombre de navires impliqués dans cette démarche originellement développée par le COREPEM et le laboratoire LETG – Géolittomer (CNRS/Université de Nantes) (Figure 6). Des partenaires ont également rejoint le GIS (OPs notamment) permettant à cette structure de développer de nouveaux concepts et outils pour la spatialisation fine des activités de pêche et conséquent la défense de l'intérêt des marins pêcheurs.

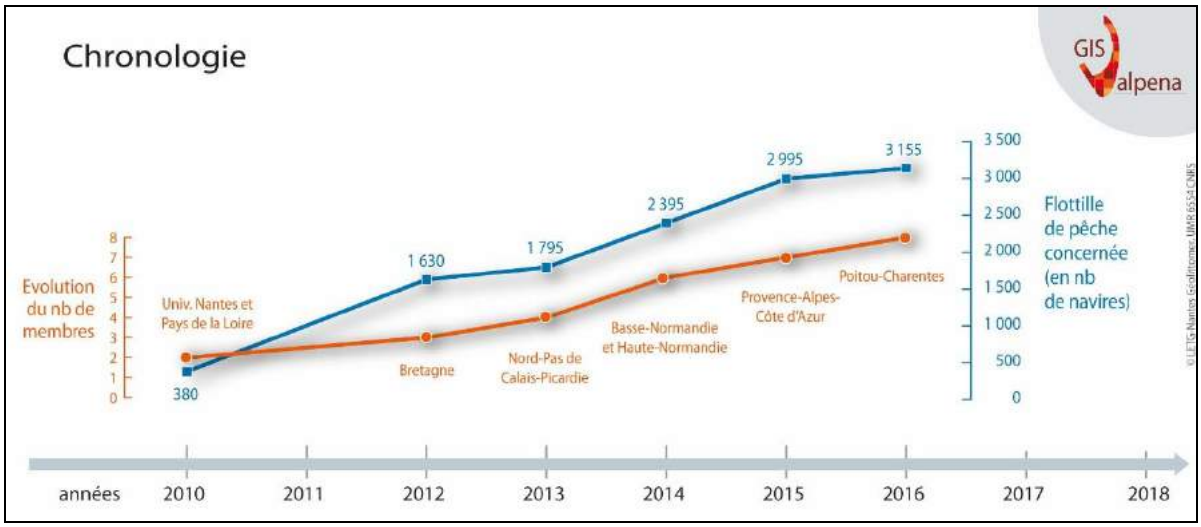

Figure 6 : évolution du nombre de membres et de navires concernés adhérents au GIS VALPENA (source : www.valpena.fr)

L'activité du GIS en 2015 a notamment permis de mettre en place un nouveau système d'échantillonnage des navires pour la réalisation des enquêtes ainsi que de mieux définir les modalités de mobilisation des données dans le cadre de la réalisation d'états initiaux pour des projets en mer. L'activité technique du GIS est menée dans le cadre de groupes de travail, dont les résultats sont ensuite discutés et validés (ou pas) par les membres (élus professionnels) au sein du Comité Directeur. Le GIS profite également d'un encadrement scientifique grâce à un Conseil Scientifique.

Financé par le FEP, le site internet a été créé afin de communiquer sur les métiers de la pêche et les actions menées par le comité régional des pêches et des élevages marins des Pays de la Loire (COREPEM).

Il se divise en 5 onglets, un espace pro, un espace « actualités » et une newsletter.

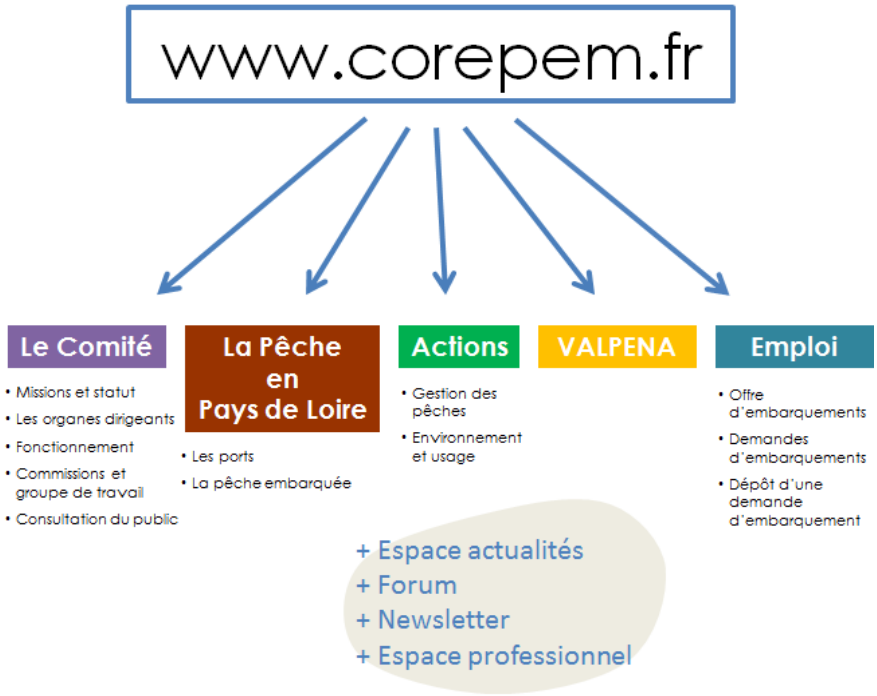

Figure 7 : architecture schématique du site internet (source : COREPEM)

Un Espace pro dédié aux professionnels de la pêche favorise l'accès à l'information, tel que les formulaires de demande de licences, les délibérations, les arrêtés, etc. Un forum a été mis en place pour renforcer les échanges.

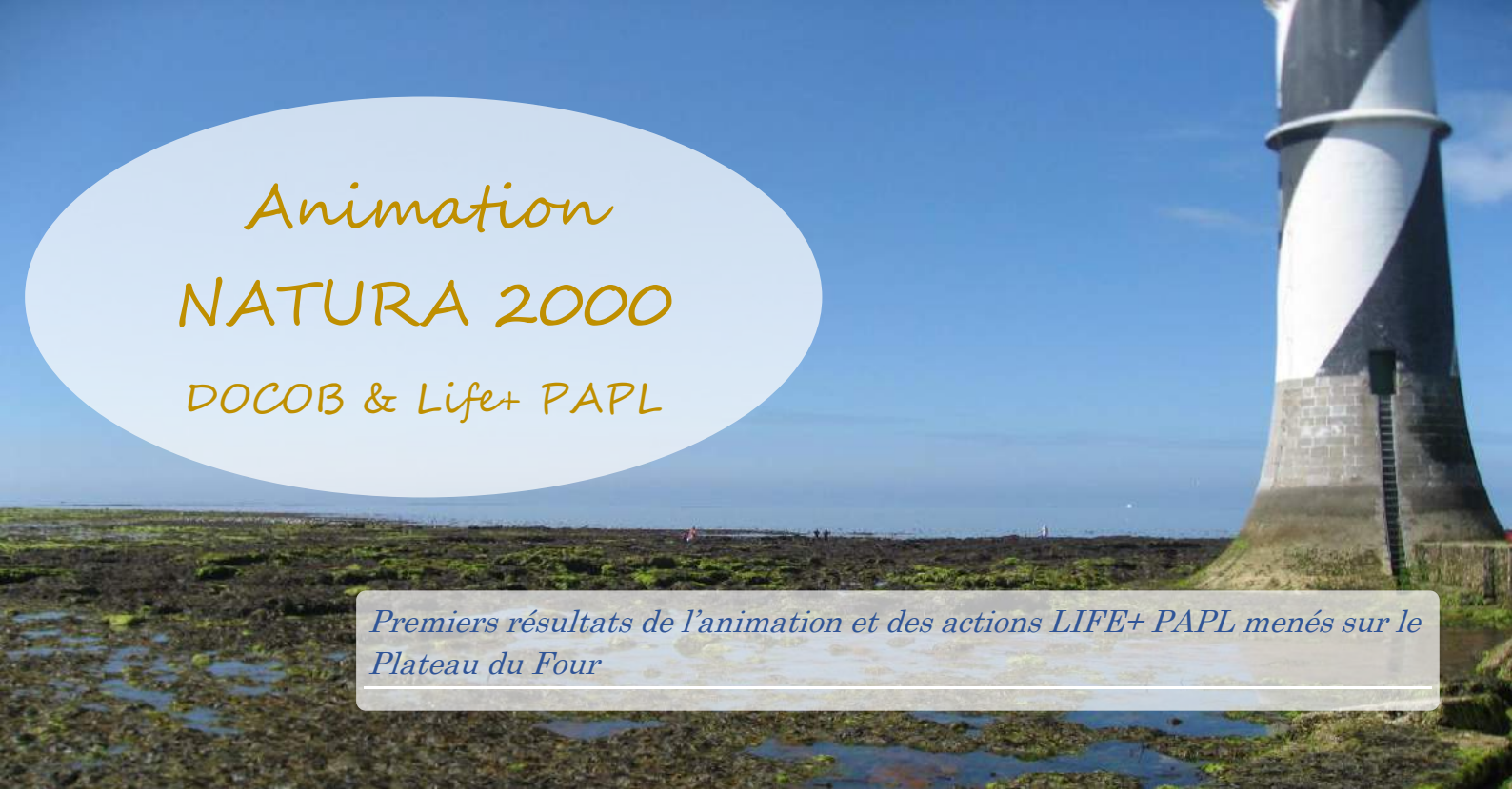

Animation NATURA 2000

DOCOB & Life+ PAPL

Premiers résultats de l'animation et des actions LIFE+ PAPL menés sur le Plateau du Four

Lors de la désignation du Plateau du Four, site entièrement marin, comme site Natura 2000, le COREPEM a été désigné comme opérateur pour élaborer son DOCument d'OBjectifs (DOCOB). Celui-ci vise à caractériser de manière socio-économique et écologique un site Natura 2000. Il propose également des actions qui fixent les objectifs de développement durable relatifs au site Natura 2000 et les enjeux qu'ils représentent. L'objectif est de maintenir ou de restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site dans un bon état de conservation, tout en maintenant les activités en place, pourvu qu'elles soient compatibles avec les objectifs de Natura 2000.

Le DOCOB pour le site Natura 2000 du Plateau du Four a été validé en novembre 2012 par la Préfecture Maritime (http://plateaudufour.n2000.fr/) et est entré en phase d'animation entre le mois d'octobre 2014 et avril 2016, avec la mise en œuvre de certaines de ses actions. C'est à nouveau le COREPEM, opérateur historique qui, appuyé par l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) des Pays de la Loire, a animé ce site Natura 2000. Parmi les actions mises en œuvre, on peut en citer certaines :

- La finalisation de la Charte Natura 2000 sensibilisant les usagers à une meilleure utilisation du site a été travaillée avec les usagers et acteurs locaux et en partenariat avec les services de l'Etat. L'adhésion individuelle ou collective à cette charte, sur laquelle sont formulés recommandations et engagements en lien avec les objectifs de développement durable du DOCOB, sera possible une fois validée par le COPIL, après mars 2016.

- Le suivi de l'évolution de la fréquentation sur le site par comptages en mer entre 2010 (avril-septembre) et 2015 (juin-août) montre une certaine stabilité dans les zones fréquentées. Le même constat est recueilli auprès des usagers récréatifs et professionnels. Le nombre de navires (toutes activités confondues) est moins important en 2015 (5.2n/j) qu'en 2010 (11.2n/j).

- La veille sur les suivis laminaires, à partir d'échanges avec le MNHN et l'association ELV, indique que les laminaires, bio-indicateurs lors des suivis DCE, remplacent progressivement les cystoseires traduisant une amélioration du milieu.

- La participation aux instances de concertations pour le suivi de la qualité du secteur Loire-Vilaine (programme DIETE de l'Ifremer) ou encore aux Tables Rondes des Gestionnaires d'Aires Marines Protégées organisées par l'AAMP traitant des thématiques en lien avec les politiques environnementales.

Le COREPEM est également partenaire sur le programme LIFE+ Pêche à Pied de Loisir jusqu'en 2017. Au total, 11 territoires partenaires sont associés pour établir une image de la pêche à pied de loisir (pratiques et pratiquants, ressources) sur les façades Manche et Atlantique. Des actions communes entre les territoires, dont deux en lien avec celles du DOCOB du Plateau du Four, ont été initiées sur ce site Natura 2000 dès octobre 2014. Ce programme, au travers de diverses actions, vise à promouvoir l'activité de pêche à pied de loisir comme une activité durable, compatible avec la ressource ciblée. Ainsi, des opérations d'inventaires de la faune et de la flore du récif, d'enquête et de sensibilisation, de communication vers le grand public sont mises en place. La gouvernance est en place au niveau national, piloté par l'AAMP mais également au niveau local avec une gestionnaire afin d'assurer une démarche participative des acteurs et usagers locaux.

Les premiers résultats de 2015 montrent que, sur le plateau du Four, les pêcheurs de loisir viennent principalement du département de la Loire-Atlantique (75 %) et partent surtout du port de La Turballe (29 %) avec une embarcation à moteur ou un voilier équipé d'une annexe. Ils ciblent surtout le tourteau pour la majorité d'entre eux (48 %), la moule (21 %) lorsqu'il y en a, et l'étrille (17 %). Ce sont majoritairement des pêcheurs chevronnés (20 à 40 ans d'expérience) ayant une connaissance de la navigation pour l'accès au site réputé dangereux, bien équipés et assez bien informés sur la règlementation. Le site est principalement fréquenté entre juin et septembre et un maximum de 15 pêcheurs a été observé en août 2015. Le suivi écologique mené en 2015 montre, quant à lui, que la pression de retournement des blocs est moyenne (automne) à faible (printemps) et l'état écologique est qualifié de moyen. Il semblerait que l'activité de la pêche à pied de loisir sur ce site entièrement marin ait un impact faible du fait de son éloignement à la côte, aux conditions d'accès limitées par une météo favorable, une connaissance de la navigation dans ce secteur, un coefficient de marée supérieur à 95. De plus, aux dires des « locaux », le retournement des blocs peut également être lié aux facteurs environnementaux : courants forts, mouvements de houle, vagues.

Les suivis réalisés en 2016 permettront d'affiner ce premier bilan.

- Site du banc de Guérande

Différents points ont fait l'actualité du projet éolien du banc de Guérande en 2015 :

- ✓ Les préconisations sur les prochaines réglementations d'usages et règles de navigation au sein du parc ont été proposées lors de la grande Commission Nautique. Issues des discussions entre marins pratiques lors de la commission, ces préconisations sont consultables à l'adresse suivante : http://www.shom.fr/fileadmin/data/DMI/PLANS/Programmes_GHO/PV-CONCLUSIONS_FeuillePresence_GCN_ParcEolien_St-NAZAIRE_05.05.2015_vf.pdf
- ✓ L'enquête publique sur les demandes d'autorisation pour la mise en œuvre du projet, à l'issue de laquelle la commission a rendu un avis favorable. Le conseil d'administration du COREPEM avait inscrit un avis au registre d'enquêtes, reprenant les différents points de vigilance déjà évoqués dans le cadre de la concertation autour du projet. L'avis est disponible à l'url suivante : http://www.corepem.fr/comite/actualites/149-projet-eolien-du-banc-de-guerande-avis-des-marins-pecheurs-dans-le-cadre-de-l-enquete-publique.html

Parallèlement à cette étape franchie par le projet :

- ✓ Le COREPEM a pu enrichir le dossier initial d'étude d'impact du projet en produisant un complément d'analyse de l'activité des navires dans la zone (étude sur la production des navires en 2011 (complément à la même étude menée sur la base des données 2010).
- ✓ Les marins pêcheurs ont pu continuer la concertation par la voie du Groupe de Travail Pêche de l'instance de concertation et de suivi du projet.
- ✓ L'été 2015 a vu se dérouler une intense cohabitation estivale sur le site du projet entre navires scientifiques (opérations géotechniques et géophysiques) et navires de pêche professionnelle. Cogérée par EDF et le COREPEM, l'information sur le déroulement de ces

campagnes a permis de valider certains principes de cohabitation à mettre en œuvre lors de la phase de travaux à venir.

- Site du plateau des Bœufs

Le projet éolien du plateau des Bœufs est entré en 2015 dans une phase très intense, sa phase de développement. Cette phase concerne les marins pêcheurs sur plusieurs items :

- ✓ La participation au débat public. Outre la présence et réalisation d'interventions du COREPEM lors des réunions et ateliers organisés par la Commission, une réunion dédiée à la pêche professionnelle et aux problématiques de sécurité en mer a permis aux marins de s'exprimer directement en tribune sur les problématiques les intéressant. La rédaction d'un cahier d'acteur a également permis de positionner directement la parole des marins dans le débat. Ce cahier est accessible à l'adresse suivante : https://eolienmer-pyn.debatpublic.fr/sites/debat.eolienmer_pyn/files/cahier_acteur_corepem_2.pdf
- ✓ La participation à l'étude d'impact via (i) la réalisation du volet « fréquentation » par les activités de pêche professionnelle dans le cadre de l'état initial socio-économique et (ii) l'organisation de la concertation pour la définition des protocoles de mise en œuvre de l'étude de la ressource halieutique.

En lien avec ces différents points, le Groupe de Travail Pêche professionnelle, co-animé par la DML85 et le COREPEM s'est réuni à trois reprises en 2015. Ses réunions ont également permis de traiter de l'adaptation du schéma d'implantation des éoliennes et des câbles inter-éoliennes ainsi que de la gestion de la cohabitation sur site lors de campagnes scientifiques en mer.

Pêche à pied professionnelle

Gestion de la pêche à pied professionnelle

Focus sur les coques de la Baule en 2015

La Région Pays de Loire est l'une des principales régions françaises en termes de pêche à pied professionnelle. L'attractivité des gisements de coquillages a conduit le COREPEM à s'attacher à une gestion fine de l'activité afin de pérenniser la profession et la ressource.
Les objectifs du COREPEM sont essentiellement de participer à garantir le bon état de la ressource et du milieu, de défendre les intérêts de la pêche à pied professionnelle, et d'échanger avec les acteurs de l'estran pour contribuer à une bonne cohabitation.

- La pêche à pied ligérienne en quelques chiffres

On compte 400 pêcheurs à pied professionnels en Pays de Loire, dont 200 qui y résident. Ils y pêchent en moyenne 1 600 t de coquillages par an, principalement les espèces de coques, palourdes, moules, huîtres et bigorneaux.
En moyenne, la coque est le coquillage le plus pêché par cette profession en Pays de Loire. Le gisement de La Baule, qui s'étend sur une surface de 115 ha, concentre 70 % de la pêche à pied professionnelle régionale de coques. Il attire également de nombreux pêcheurs à pied de loisir.

Figure 8 : récolte de coques sur le gisement de la Baule dans le cadre de l'évaluation du gisement (source : COREPEM)

- Structuration et gestion progressive de la profession

Le COREPEM a fondé l'encadrement de la pêche à pied professionnelle en Pays de Loire sur une concertation maximisée au sein de Commissions dédiées à la pêche à pied, avec l'intégration des professionnels au cœur des débats, en collaboration étroite avec l'administration et les scientifiques, mais aussi en impliquant les autres parties concernées.
La profession œuvre donc depuis plus de 10 ans avec l'administration, à réguler l'activité grâce à l'instauration de mesures de gestion sur la région, notamment par l'accès limité par licences, les quotas, les fermetures de zones, le suivi du niveau des ressources, la limitation des engins de pêche, et le contrôle par l'emploi de gardes jurés.

- Focus sur la gestion de la pêche des coques de La Baule

La forte attractivité du gisement de coques de La Baule a incité la profession à s'encadrer de manière rigoureuse : son accès y est limité à 208 pêcheurs. Les engins les plus productifs, comme la drague à main, y sont interdits. La commission se base sur une évaluation de la ressource en été, avant chaque campagne annuelle, pour définir les modalités d'ouverture (calendrier, quota par jour et par pêcheur).

- 2015 : une année à fort enjeu

La campagne débutant en automne 2015 avait la particularité d'offrir une part exploitable élevée (1 003 t évaluées donnant un quota global alloué à la profession de 501 t) qui a attiré de nombreux professionnels sur ce gisement (jusqu'à 160 pêcheurs par jour), et la nécessité de garder un reliquat de coques exploitables suffisant pour pallier à la quasi-absence de naissain. Il était donc notamment essentiel que la taille minimale de capture soit respectée.

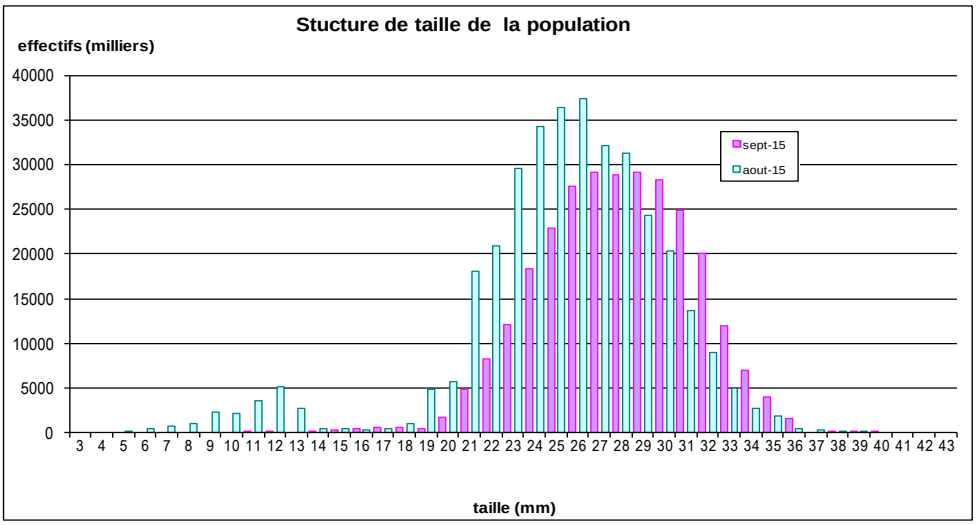

Figure 9 : évolution de la structure en taille en millier de coques, en septembre 2015 (violet) et en août 2015 (bleu clair) (source : COREPEM)

L'encadrement strict mis en place (émargement des pêcheurs, pesée des sacs à l'arrivée des pêcheurs, mise sous palette filmée, étiquetage de chaque sac de coques, comptage et contrôle systématique des gardes jurés, etc..) a permis à cette campagne de pêche à pied sur le gisement de la Baule de bien se dérouler malgré le nombre important de pêcheurs. Les professionnels ont ainsi pu

bénéficier d'une pêche intéressante avec un quota journalier fixé à 90 kg par jour et par pêcheur. Les constats de risques de pêche sous taille ont conduit à la fermeture du gisement le 14 janvier 2016.
L'année suivante, grâce aux mesures de gestion et à leur respect, le suivi estival 2016 a mis en évidence une part de coques exploitables à 690 t. Contrairement à 2015, l'été 2016 a bénéficié d'une recrudescence de naissains de coques.
L'ensemble de ces actions contribuent à la pérennité du gisement en prenant en compte les variabilités interannuelles et l'attractivité remarquable de ce gisement.

Figure 10 : contrôle d'un pêcheur à pied par l'équipe de gardes-jurés du COREPEM (source : COREPEM)

Les Partenariats

COPOFILANG

Porteur du projet : OP Estuaires
Partenaires : Via aqua, COREPEM
Calendrier : septembre 2015 à janvier 2016
Financé par : Région Pays de la Loire

Basé sur les recommandations de l'étude de marché concernant la filière de l'anguille à l'échelle européenne (FranceAgriMer, 2014), l'Organisation de producteurs Estuaires a élaboré une étude visant à rencontrer plusieurs acteurs impliqués dans la filière de commercialisation de l'anguille au niveau communautaire.

Financée par la Région des Pays de la Loire, les objectifs de cette étude étaient multiples : (i) la construction de réseaux scientifique, institutionnel et commercial, (ii) la meilleure compréhension de la filière (prix, calendrier, critères d'exigences…) et (iii) la définition d'un plan d'action visant à adapter la production des adhérents au marché pour une meilleure valorisation.

Fin 2015, le COREPEM a ainsi accompagné l'OP Estuaires dans plusieurs pays du nord de l'Europe, à la rencontre de nombreux acteurs (scientifiques, pêcheurs, aquaculteurs, administratifs…). Outre la meilleure compréhension du marché et la promotion des actions menées sur l'anguille en Pays de la Loire, ces déplacements ont débouché sur de nombreux échanges constructifs et sur des pistes de collaboration futures. Encadré par un règlement européen, le marché de l'anguille est également communautaire et l'implication des professionnels civelliers des Pays de la Loire à cette échelle semble aujourd'hui incontournable pour assurer la pérennité et le développement de cette activité.

ENSURE

Porteur du projet : Ifremer
Partenaires : CRPMEMs Nord Pas de Calais – Picardie, Haute-Normandie, Pays de la Loire / Nausicaa
Calendrier : mai 2014 à novembre 2016
Financé par : France Filière Pêche (FFP)

L'article 15 du règlement n°1380-2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 relatif à la politique commune de la pêche prévoit l'obligation de débarquement de « toutes les captures des espèces faisant l'objet de limites de capture et, en Méditerranée, celles soumises à des tailles minimales ». Cet article précise toutefois au « l'obligation de débarquement visée au paragraphe 1 ne s'applique pas aux espèces pour lesquelles des preuves scientifiques démontrent des taux de survie élevés, compte tenu des caractéristiques des engins, des pratiques de pêche et de l'écosystème ». Le projet ENSURE propose, pour les métiers du chalut de fond et du filet, de définir la notion de « fort taux de survie » et d'identifier les espèces concernées par l'intermédiaire d'expérimentation. Des premières évaluations de taux de survie sont également prévues. Porté par le laboratoire Sciences et Technologies Halieutiques d'Ifremer Lorient, le projet ENSURE traite plus particulièrement dans le golfe de Gascogne des pêcheries de chalutage côtier et de la flottille des langoustiniers. Partenaire professionnel, le COREPEM participe aux comités de pilotage du projet et assure la diffusion d'information au sein de son réseau (récupération des informations liées aux recaptures d'animaux marqués notamment). Un professionnel de l'Herbaudière est également investi dans ce programme et embarque les personnels Ifremer pour des expérimentations.

© Ifremer

LANGOUSTE +

Porteur du projet : CDPMEM Finistère
Partenaires : CNPMEM, IFREMER, CRPMEM Bretagne, CDPMEM Côtes d'Armor, COREPEM, CRPMEM Poitou-Charentes, CRPMEM Basse-Normandie
Calendrier : décembre 2014 à décembre 2016
Financé par : FFP

Face au déclin général de la langouste rouge constaté depuis les années 50, les pêcheurs professionnels ont mis en place un certain nombre de mesures depuis une dizaine d'année.

Afin d'évaluer l'efficacité de ces mesures, le Comité Départemental des Pêches Maritimes du Finistère (CDPMEM 29) a lancé en 2015 un programme d'amélioration des connaissances de ces gros crustacés via une campagne de marquage par les professionnels de la pêche, de la pointe de Cherbourg jusqu'au plateau de Rochebonne. Ce programme, financé par France Filière Pêche, est piloté par le CDPMEM 29 avec les différentes structures professionnelles du littoral Manche Atlantique.

En marquant 2 500 langoustes pour l'année 2015, cette étude visait à mieux connaître le mode de vie de la langouste, son rythme de croissance, ses éventuelles migrations mais également d'impliquer au plus près les pêcheurs, afin de reconquérir un stock à fort potentiel de valorisation.

Dans ce projet, en tant que partenaire, le COREPEM a assuré le relais régional du projet en identifiant les pêcheurs concernés et en se chargeant de la circulation de l'information.

Raie brunette

Coordinateurs de la campagne d'auto-échantillonnage : Ifremer, CNPMEM
Acteurs : les marins pêcheurs volontaires, CRPMEMs et Organisations de producteurs, halles à marées
Calendrier : mars à décembre 2015

La raie brunette (*Raja undulata*) est une espèce que la législation européenne interdit de débarquer depuis 2009, par précaution, compte-tenu de l'absence de données sur cette espèce. Cette interdiction a suscité l'incompréhension des professionnels français, qui constatent, sur le terrain, que cette espèce de raie est pourtant très présente.

La profession s'est depuis impliquée dans le projet RaieBECA, un programme de marquage-recapture visant à acquérir des informations sur la distribution, l'abondance et l'identité du stock, en vue de faire évoluer la règlementation.

Du 15 juin au 31 juillet 2015, la capture à titre accessoire et le débarquement de raies brunettes (*Raja undulata*) a été autorisée pour les navires qui s'étaient portés volontaires à l'auto-échantillonnage, selon un protocole d'auto-échantillonnage élaboré par l'Ifremer.

Ainsi, lors de chaque marée pour laquelle était débarquées des raies brunettes, un certain nombre d'informations telles que l'engin utilisé, sa position, le nombre de raies capturées… étaient collectés par le professionnel, puis transmis à l'Ifremer dans le but d'améliorer la connaissance disponible sur cette espèce.

En Pays de la Loire, 12 navires ont intégré ce programme, pour le débarquement d'un volume maximum de 8 327 kg de raies brunettes.

ROMELIGO

Porteur du projet : Ifremer
Partenaires : CRPMEMs Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Aquitaine / Université de Pau
Calendrier : mars 2015-septembre 2017
Financé par : FFP

Le projet ROMELIGO vise à améliorer les connaissances sur les stocks de lieu jaune, merlan et rouget barbet du golfe de Gascogne pour lesquels les données sont insuffisantes pour permettre une évaluation analytique par le CIEM (Data Limited Stocks).

Il s'agit essentiellement de réunir l'ensemble des données disponibles et d'en recueillir de nouvelles (paramètres biologiques). La participation des structures professionnelles reste relativement limitée dans ce programme axé sur des questionnements scientifiques.

Toutefois, les professionnels ligériens ont souhaité s'y associer en raison des enjeux importants sur ces stocks ; et en particulier sur les interactions entre la flottille des senneurs danois et le stock de rouget barbet.

REDRESSE

Porteur du projet : Aglia
Partenaires : Ifremer, CNPMEM et CC Sud / CRPMEM, CDPMEM et OP de la façade Atlantique / CAPACITES Cellule mer / Administration française / Le Drezen et Docks de Keroman
Calendrier : janvier 2014 – décembre 2015 (décalé à décembre 2016)
Financé par : FFP, Régions Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine, Ifremer

Centré sur la réglementation relative à l'obligation de débarquement, le programme REDRESSE vise à établir et tester des stratégies permettant de réduire les rejets des flottilles du golfe de Gascogne.

Présent dans le suivi de l'ensemble du programme, le COREPEM s'est plus particulièrement impliqué dans les tests d'engins sélectifs avec la flottille des senneurs danois des Pays de la Loire (9 navires aux Sables d'Olonne et 1 à la Turballe). Lors d'échanges avec les professionnels, ces derniers souhaitent améliorer la sélectivité sur le maquereau, le merlan en raison de limitation de quotas et d'une moindre valorisation des plus petites tailles commerciales et sur le rouget barbet en vue d'objectiver les débats internes à la profession (inquiétudes de l'impact de la senne danoise sur le stock de rougets) identifiés lors du déploiement de cette « nouvelle » technique de pêche dans le golfe de Gascogne.

Suite à des marées d'observation, un simulateur visant à mieux comprendre le travail de la senne a été développé par l'Ifremer. Des vidéos permettant également de mieux comprendre les interactions entre le poisson et le chalut ont également été analysées collectivement. C'est à partir de l'ensemble de ces informations partagées que plusieurs dispositifs sont sélectionnés pour être testés en conditions réelles de pêche.

En 2015, deux dispositifs sont testés : un Panneau à Mailles Carrées Rougets et un Panneau à Mailles Carrées Maquereau.

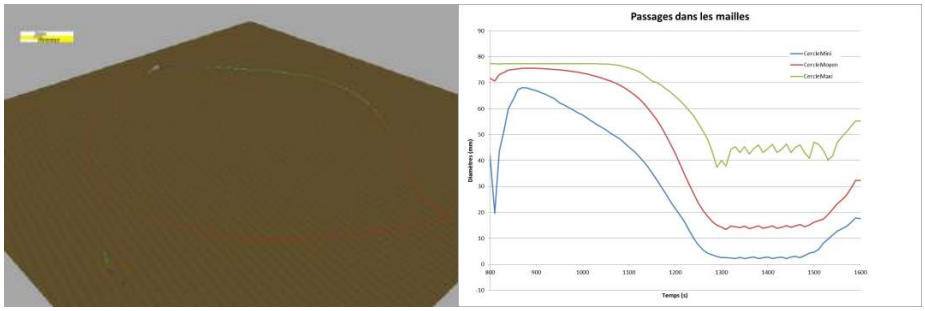

Figure 11 : simulateur senne danoise

Glossaire

AADPPMFEDLA : Association agréée départementale des pêcheurs professionnels maritimes et fluviaux en eau douce de Loire-Atlantique

AAMP : Agence des Aires Marines Protégées

AGLIA : Association du Grand LIttoral Atlantique

CA : Conseil d'Administration

CC Sud : Conseil Consultatif Sud

CDPMEM : Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

CEL : Commission Estuarienne de Litiges

CIEM : Conseil International pour l'Exploration de la Mer

CLP : Commission Locale Portuaire

CNPMEM : Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

COPIL : COmité de PILotage

COPOFILANG : COnnaissance et POsitionnement sur la FIlière ANGuille

COREPEM : COmité REgional des Pêches maritimes et des Elevages Marins des Pays de la Loire

CRPMEM : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages marins

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DIRM NAMO : Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique Manche Ouest

DML : Délégation à la Mer et au Littoral

DOCOB : DOCument d'OBjectif

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ELV : Estuaire Loire Vilaine

ENSURE : EvaluatioN de la SUrvie des REjets

FEAMP : Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche

FILHyPyNE : FILière Hydrogène pour la Pêche polyvaleNtE

FORSEMES : FORmation, SEcurité, promotion des Métiers, Economie, emploi et Social

GIS : Groupement d'Intérêt Scientifique

GT : Groupe de travail

IFREMER : Institut FRançais pour l'Exploitation de la MER

LIFE : L'Instrument Financier pour l'Environnement

MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle

OP Estuaires : Organisation de Producteurs Estuaires

OP Vendée : Organisation de Producteurs Vendée

ORS Bretagne : Observatoire Régional de Santé de Bretagne

PAMM : Plan d'Action pour le Milieu Marin

PER : Permis d'Exploitation et de Recherche

PRECADEM : PREvention des Conduites ADdictives en Entreprises Maritimes

Programme DIETE : DIagnostic ETendu de l'Eutrophisation du secteur côtier Loire-Vilaine

REGEMAP : REnouvellement des GÉNérations de MArins Pêcheurs en région Pays de la Loire

ROMELIGO : ROuget, MErlan et LIeu jaune du GOlfe de Gascogne

SEM-REV : Site d'Expérimentation en Mer – Récupération de l'énergie des vagues

SIH : Système d'Information Halieutique

SMIDAP : Syndicat mixte pour le développement de l'aquaculture et de la pêche en Pays de Loire

TAC : Total Admissible de Captures

UGA LCV : Unité de Gestion Anguille Loire, Côtiers vendéens et Sèvre niortaise

Table des Illustrations

Figure 1 : localisation des ports d'attache de la région Pays de la Loire et des antennes locales du COREPEM (source : COREPEM) 4

Figure 2 : à gauche, implantation d'une marque dans l'abdomen d'un homard. La marque porte un numéro unique, la mention « COREPEM » et le numéro de téléphone pour transmettre les informations en cas de recapture. A droite, débarquement de 2 homards munis d'élastiques sur chaque pince (source : COREPEM) 10

Figure 3 : extrait des documents de communication diffusés dans les structures liées aux pêches professionnelle et récréative (coopératives maritimes, organisations des producteurs, comités des pêches, halles à marée, offices de tourisme…) en vue de collecter des informations complètes et précises en cas de recapture d'un homard marqué (source : COREPEM) 11

Figure 4 : à gauche, photo d'un tamis en pêche sur la Loire. A droite, photo des essais d'un tamis dans le bassin de la station Ifremer de Lorient en présence des pêcheurs professionnels impliqués dans l'étude (source : COREPEM) 13

Figure 5 : résultats par port de la campagne d'enquêtes VALPENA 2013-2015 en nombre de navires (source : COREPEM) 17

Figure 6 : évolution du nombre de membres et de navires concernés adhérents au GIS VALPENA (source : www.valpena.fr) 17

Figure 7 : architecture schématique du site internet (source : COREPEM) 18

Figure 8 : récolte de coques sur le gisement de la Baule dans le cadre de l'évaluation du gisement (source : COREPEM) 23

Figure 9 : évolution de la structure en taille en millier de coques, en septembre 2015 (violet) et en août 2015 (bleu clair) (source : COREPEM) 24

Figure 10 : contrôle d'un pêcheur à pied par l'équipe de gardes-jurés du COREPEM (source : COREPEM) 25

Figure 11 : simulateur senne danoise 31

Annexe 1 : Organigramme

Mise à jour le 22 décembre 2015

COREPEM
Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins des Pays de Loire

www.corepem.fr

Président – José Jouneau
Vice-présidents, Conseil, Bureau
Jouneau.jose@orange.fr

Secrétaire générale
Fanny Brivoal
fanny.brivoal@corepem.fr
02.51.96.15.67

Coordinatrice coquillages
Marie Foucart
marie.foucart@corepem.fr
02.40.64.22.10

Ludovic Leroux Vice-président
Eric Taraud Vice-président

Pôle administratif

Comptable
Christine Trideau
antenne.las@corepem.fr
02.40.23.00.80

Secrétariat
Sonia Rabiller
corepem@corepem.fr
02.51.96.15.67

Payes
Véronique Jaulin
veronique.jaulin@corepem.fr
02.51.55.06.33

Antennes locales

Loire Atlantique Sud
Christine Trideau
antenne.las@corepem.fr
02.40.23.00.80

La Turballe
Stéphanie Blanchet
antenne.laturballe@corepem.fr
02.40.11.83.55

Noimoutier
Armelle Denoize
Jocelyne Mornet
antenne.noirmoutier@corepem.fr
02.51.39.14.90

Saint-Gilles-Croix-de-Vie
Catherine Le Morieux
antenne.stgillescroixdevie@corepem.fr
02.51.55.06.33

Yeu
Sébastien Chauvet
Fernande Bernard
antenne.yeu@corepem.fr
02.51.58.51.88

Les Sables d' Olonne
Peggy Chopin
antenne.lessablesdolonne@corepem.fr
02.51.32.04.05

Pôle pêche à pied et coquillages

Marie Foucart - dossiers
marie.foucart@corepem.fr – 02.40.64.22.10

Licences PAP 44 : Christine Trideau
antenne.las@corepem.fr
02.40.23.00.80

Licences PAP 85 : Armelle Denoize, Jocelyne Mornet
antenne.noirmoutier@corepem.fr
02.51.39.14.90

Gardes jurés
Jacques Auffret- jacques.auffret@corepem.fr
Jérôme Fiévet – jerome.fievet@corepem.fr

Pôle pêche maritime

Fanny Brivoal – Coordination fanny.brivoal@corepem.fr – 02.51.96.15.67

Stéphanie Blanchet - dossiers pélagiques, appui juridique
antenne.laturballe@corepem.fr – 02.40.11.83.55

Ion Tillier: VALPENA, éolien
ion.tillier@corepem.fr
02.51.96.15.67 – 06.88.80.29.13

Alexis Pengrech: poissons migrateurs, crustacés
alexis.pengrech@corepem.fr
02.51.96.15.67 – 06.98.99.94.90

Estelle Baudinière : aires marines protégées
estelle.baudinière@corepem.fr - 02.40.23.00.80

Sébastien Chauvet : communication, site Internet, raies et requins
sebastien.chauvet@corepem.fr – 02.51.58.51.88

Armelle Denoize: extractions de granulats, coquillages de pêche, soles
armelle.denoize@corepem.fr –02.51.39.14.90

Mélanie Mansais : social, formation, sécurité, promotion des métiers
melanie.mansais@corepem.fr – 02.51.96.15.67

Pôle licences de pêche

Catherine Le Morieux : licences crustacés et autorisations administratives « pélagiques » en Vendée et Loire Atlantique
antenne.stgillescroixdevie@corepem.fr
02.51.55.06.33

Jocelyne Mornet : licences Coquilles Saint-Jacques hors gisements et gisements classés Loire-Atlantique
antenne.noirmoutier@corepem.fr
02.51.39.14.90

Sonia Rabiller: licences coquillages estuaire de Loire, crevettes grises Loire, patagos, senne danoise, moules baie de Bourgneuf, vénus baie de Bourgneuf
corepem@corepem.fr
02.51.96.15.67

Stéphanie Blanchet : licences bar, Aquitaine (Céphalopodes, 25 m hors tout et 400 kW),
antenne.laturballe@corepem.fr
02.40.11.83.55

Peggy Chopin: licences CMEA, pertuis charentais et autorisations administratives « lançons, seiches, crabes nageurs, crevettes grises » en Vendée
antenne.lessablesdolonne@corepem.fr
02.51.32.04.05

Annexe 2 : Ordres du jour des Conseils d'administration 2015

COREPEM
Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins des Pays de Loire

Les Sables d'Olonne
Le 10 février 2015

A l'attention des membres du Conseil du COREPEM

Monsieur,

Vous êtes invité à participer au Conseil du CRPMEM des Pays de la Loire qui se tiendra :
le **Vendredi 20 février 2015 de 14h00 à 18h00**
Salle du Grand Bleu (site de la criée) de la Turballe

Ordre du jour modifié :

1. Approbation du PV du COREPEM du 12/12/2014.
2. Résumé du Bureau du 09/01/2015.
3. Délibérations :
   - 2015/1 du 20/02/2015 relative à la mise en vente des biens immobiliers sis rue du Marais Doux, ZA du Gâtineau, 85270 St Hilaire de Riez
   - 2015/2 du 20/02/2015 relative aux conditions financières de la vente des biens immobiliers sis rue du Marais Doux, ZA du Gâtineau, 85270 St Hilaire de Riez
   - 2015/3 du 20/02/2015 portant modification de la délibération 12/2012 du 24 août 2012 relative aux nominations des représentants du COREPEM dans les commissions du CNPMEM.
   - 2015/4 du 20 février 2015 relative à l'indemnité annuelle 2015 du Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
4. BAR.
5. Déclarations de captures : codes engins de pêche et espèces.
6. Situation des criées.
7. Mise en place de la Commission Crustacés.
8. Le personnel du COREPEM.
9. Projet ENSURE
10. Modalités de mise en œuvre de l'obligation de débarquement dans les pêcheries pélagiques.
11. Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Président du COREPEM
José JOUNEAU

P.S. : Des documents complémentaires vous parviendront par mail

COREPEM - 2 rue Colbert 85100 LES SABLES D'OLONNE
Tél. : 02.51.96.15.67 – E-mail : corepem@corepem.fr

COREPEM
Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins des Pays de Loire

Les Sables d'Olonne
Le 23 juin 2015

A l'attention des membres titulaires du Conseil du COREPEM

Monsieur,

Vous êtes invité à participer au Conseil du CRPMEM des Pays de la Loire qui se tiendra :
le **Vendredi 26 juin 2015 de 10h00 à 17h00**
Salle de la Criée - St Gilles Croix de Vie

Ordre du jour modifié :

1. Approbation du PV du COREPEM du 20/02/2015.
2. Résumé des Bureaux du 27/03/2015, 26/05/2015.
3. Modification du règlement intérieur.
4. Approbation des comptes 2014 du COREPEM.
5. Délibérations :
   - n°5/2015 du 26 juin 2015 relative aux comptes financiers 2014 du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
   - n°6/2015 du 26 juin 2015 portant modification de la délibération 12/2012 du 24 août 2012 relative aux nominations des représentants du COREPEM dans les commissions du CNPMEM.
   - n°7B/2015 du 26 juin 2015- Délibération portant ouverture et fixant le calendrier et les horaires de la pêche des coquilles St-Jacques sur les gisements classés dans les eaux maritimes au large du département de Loire-Atlantique - Campagne 2015-2016
   - n°7C/2015 du 26 juin 2015 fixant la contribution financière de la licence de pêche des coquilles St-Jacques (Pecten maximus) dans les gisements classés des eaux maritimes au large du département de la Loire-Atlantique
   - n°8A/2015 du 26 juin 2015 portant création, fixant les conditions d'attribution de la licence de pêche des coquillages (coque, moule, palourde, huître, vénus) à la drague sur les gisements de l'Estuaire externe de la Loire à l'intérieur de l'alignement « Pointe de Penchâteau / Pointe de Saint Gildas ». (mise à jour de l'actuelle délibération)
   - n°8B/2015 du 26 juin 2015 portant organisation de la pêche des coquillages (coque, moule, palourde, huître, vénus) à la drague sur les gisements de l'Estuaire externe de la Loire à l'intérieur d'un alignement « Pointe de Penchâteau / Pointe de Saint Gildas »
   - Avenant n°2/2015 modifiant la délibération n°6A/2014 du 24/06/14 fixant les conditions d'attribution de la licence coquillages pour la pêche embarquée des moules sur les gisements de la Baie de Bourgneuf
6. Nomination d'un représentant suppléant du COREPEM au conseil de l'AGLIA.
7. Programme de mesures du PAMM (Plan d'Action pour le Milieu Marin) golfe de Gascogne.
8. Présentation de l'ECOLABEL (France AgriMer)

Reprise 14h30

9. Bilan OBSMER 2014 et plan d'échantillonnage 2015 (IFREMER - SYNAY)
10. Plan de gestion à long terme (CC Sud)
11. Règlementation sanitaire
12. Obligations réglementaires, problématique des rejets (intervention de la DIRM)
13. Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Président du COREPEM
José JOUNEAU

P.S. : Des documents complémentaires vous parviendront par mail

COREPEM - 2 rue Colbert 85100 LES SABLES D'OLONNE
Tél. : 02.51.96.15.67 – E-mail : corepem@corepem.fr

COREPEM
Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins des Pays de Loire

Les Sables d'Olonne
Le 28 août 2015

A l'attention des membres titulaires du Conseil du COREPEM

Monsieur

Vous êtes invité à participer au Conseil du CRPMEM des Pays de la Loire qui se tiendra :
le **Vendredi 18 septembre 2015 de 10h00 à 16h00**
Salle de l'antenne locale- Rue du Mail du Broc – Le Croisic

Ordre du jour modifié :

1. Approbation du PV du COREPEM du 26/06/15.
2. Délibérations :
   - n°9/2015 du 18/09/2015 portant création et fixant les conditions d'attribution de la licence de pêche à la senne danoise dans les eaux relevant de la circonscription du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire
   - n°11C/2015 du 18/09/15 fixant les contributions financières de licences de pêche délivrées par le Comité Régional des Pêches des Pays de la Loire
   - n°12/2015 du 18 septembre 2015 portant modification de la délibération 12/2012 du 24 août 2012 relative aux nominations des représentants du COREPEM dans les commissions du CNPMEM (BAR, Crustacés)
   - n°13/2015 2015 portant composition des membres du bureau du Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins des Pays de la Loire.
   - n°14/2015 du Conseil du COREPEM du 18 septembre 2015 relative à l'accompagnement de la structuration de la profession civelière et à la mise en œuvre des actions environnementales en faveur de l'anguille/civelle sur le territoire de l'UGA (Unité de Gestion Anguille) Loire, Côtiers vendéens et Sèvre niortaise et à leur financement au moyen d'une cotisation financière spécifique
3. Situation des criées par département (rencontre avec le mareyage).
4. Mission sur les comités des pêches.
5. Eolien en mer
6. SEM-REV (intervention M. BERHAULT)

REPRISE 14H00

7. Information sur quotas 2016.
8. Civelles – préparation de la campagne 2015-2016.
9. Animation Plateau du Four.
10. Programme Homards- présentation de l'étude et résultats provisoires.
11. Questions diverses.

- Autorisations pélagiques
- Obligation de pesée au débarquement.
- Parc Naturel Marin.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Président du COREPEM
José JOUNEAU

P.S. : Des documents complémentaires vous parviendront par mail

COREPEM - 2 rue Colbert 85100 LES SABLES D'OLONNE
Tél. : 02.51.96.15.67 – E-mail : corepem@corepem.fr

COREPEM
Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins des Pays de Loire

Les Sables d'Olonne
Le 28 septembre 2015

A l'attention des membres titulaires du Conseil du COREPEM

Monsieur,

Vous êtes invité à participer au Conseil du CRPMEM des Pays de la Loire qui se tiendra :
le **Vendredi 23 octobre 2015 de 14h00 à 17h00**
Salle de réunion – rue piétonne – 85330 Noirmoutier en l'Ile

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du COREPEM du 18/09/2015.
2. Prévisionnel 2016.
3. Délibérations :
   - n°15/2015 du 23/10/2015 relative à l'approbation du budget prévisionnel 2016 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire
   - n°16/2015 du 23/10/2015 relative à la cotisation professionnelle obligatoire due par les armateurs au profit du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire
   - n°17/2015 du 23/10/15 relative à l'indemnité annuelle 2016 du Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
   - n°18/2015 du 23/10/2015 portant création de la Commission estuarienne de litiges (CEL) des bassins « Loire » et « Rivières de Vendée » et fixant les modalités d'attribution de la licence CMEA
   - n°19/2015 du 23/10/15 portant création et fixant les conditions d'attribution de la licence et relative aux conditions d'exercice de la pêche à pied professionnelle en Loire-Atlantique
4. Approbation du PV de la CEL
5. Animation Plateau du Four/ Projet Interreg.
6. Programme Homards- présentation de l'étude et résultats provisoires.
7. FEAMP (Fonds Européens pour les Affaires Maritime et la Pêche)
8. Eolien en mer Plateau des Bœufs : présentation du projet de convention et point d'actualité.
9. Sole 2016
10. Questions diverses/ informations.
    - Autorisations pélagiques
    - Obligation de pesée au débarquement.
    - Parc Naturel Marin.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Président du COREPEM
José JOUNEAU

P.S. : Des documents complémentaires vous parviendront par mail

COREPEM - 2 rue Colbert 85100 LES SABLES D'OLONNE
Tél. : 02.51.96.15.67 – E-mail : corepem@corepem.fr

COREPEM
Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins des Pays de Loire

Les Sables d'Olonne
Le 23 novembre 2015

A l'attention des membres titulaires du Conseil du COREPEM

Monsieur,

Vous êtes invité à participer au Conseil du CRPMEM des Pays de la Loire qui se tiendra :
le **Vendredi 11 décembre 2015 de 10h00 à 17h00**
Salle de réunion de la Criée- rue Colbert – Les Sables d'Olonne

Ordre du jour modifié :

1. Approbation du PV du COREPEM du 23/10/2015.
2. Résumé du Bureau du 19/11/2015.
3. Délibérations :
   - n°20/2015 du 11/12/15 portant création et fixant les conditions d'attribution de la licence de pêche des crevettes grises dans les eaux relevant de la circonscription du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Pays de la Loire
   - n°21A/2015 du 11/12/15 fixant les modalités et les conditions d'attribution de la licence de pêche des coquilles St-Jacques dans les gisements classés des eaux maritimes au large du département de la Vendée
   - n°21B/2015 du 11/12/15 fixant le calendrier et les horaires de la pêche des coquilles St-Jacques sur les gisements classés dans les eaux maritimes de la baie de Bourgneuf - Campagne 2015-2016
   - n°21C/2015 du 11/12/15 fixant les contributions financières de licences de pêche des coquilles St-Jacques sur les gisements classés dans les eaux maritimes de la baie de Bourgneuf
   - n°22A/2015 du 11/12/15 portant création et fixant les conditions d'attribution de la licence de pêche à pied professionnelle sur le littoral de la Vendée
   - n°22C/2015 du 11/12/15 fixant la contribution financière de la licence de pêche à pied professionnelle en Loire-Atlantique et en Vendée
4. Quotas 2016/ Point sole
5. Réforme de la filière B (intervention de la DIRM)
6. Relecture fiches SIH
7. Campagne civelles 2015/2016
8. Gouvernance des comités et feuille de route
9. Dérogations Campagne Thon germon 2016
10. Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Président du COREPEM
José JOUNEAU

P.S. : Des documents complémentaires vous parviendront par mail

COREPEM - 2 rue Colbert 85100 LES SABLES D'OLONNE
Tél. : 02.51.96.15.67 – E-mail : corepem@corepem.fr
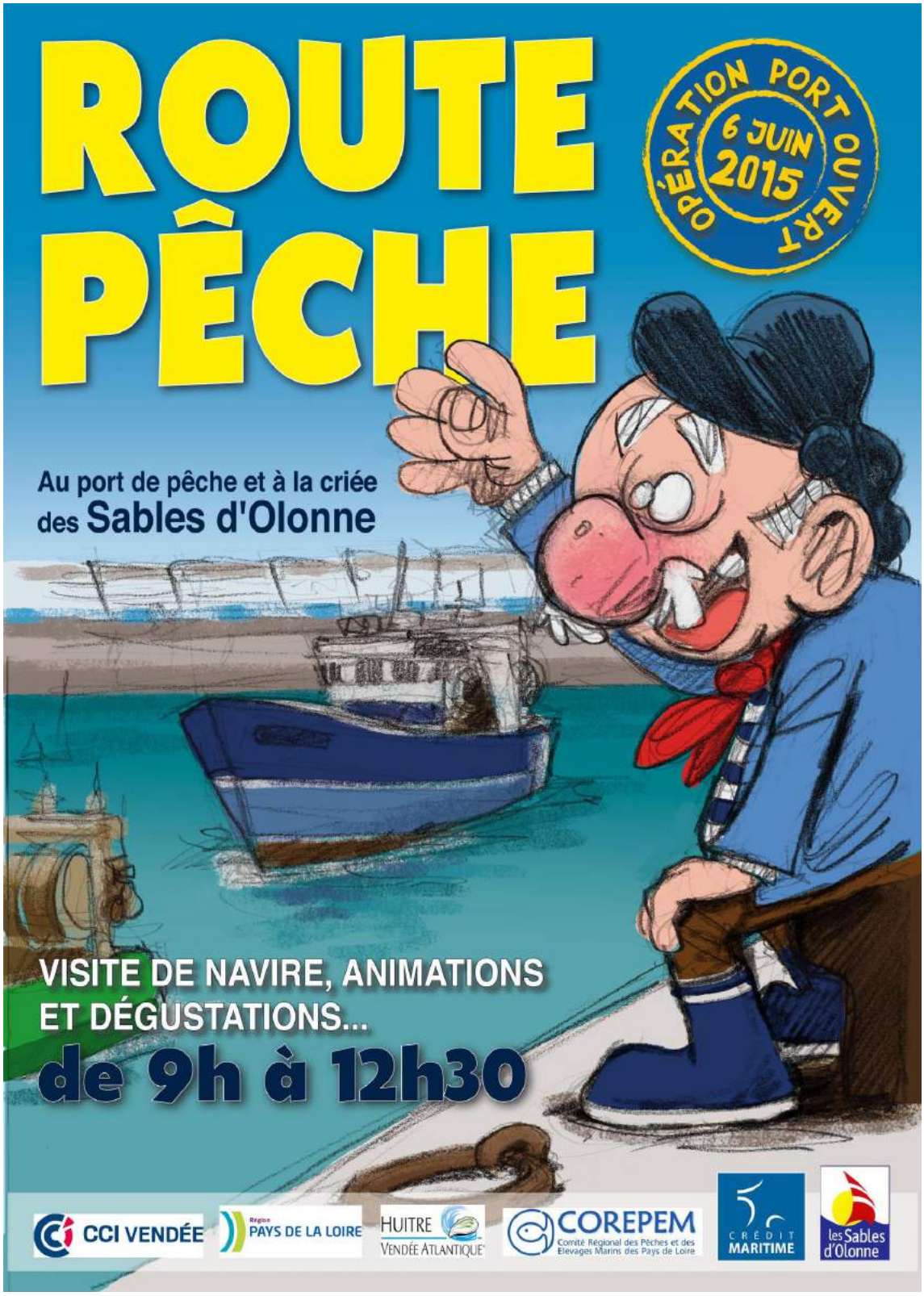
Annexe 3 : Organisation par le COREPEM de l'évènement « Route Pêche »